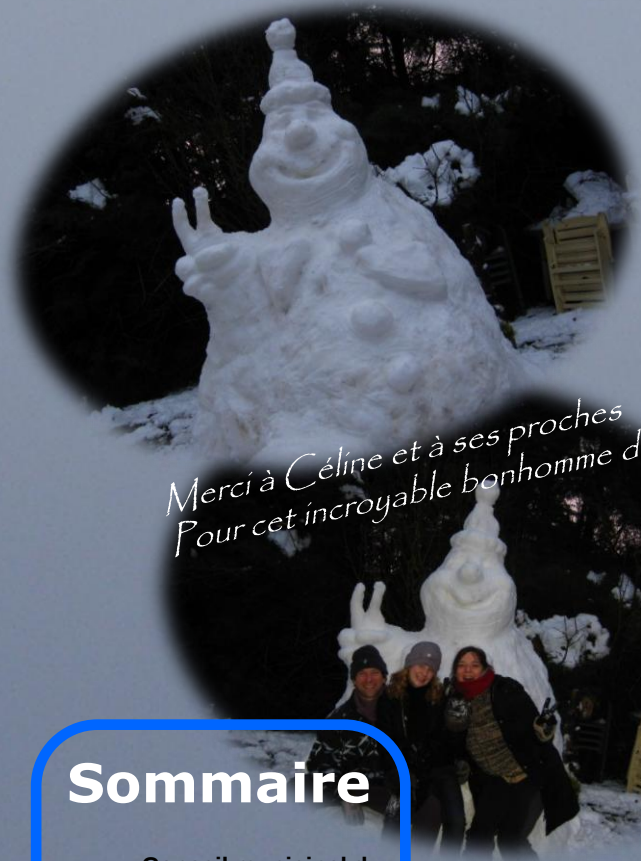




Merci à Céline et à ses proches
Pour cet incroyable bonhomme de neige !

Sommaire

Conseil municipal du
22/11/10

Enquête « Budget de
famille »

Catastrophe naturelle

Arrêté interdisant la
divagation des chiens

Cimetière

Le ramonage

11 novembre

Soirée Beaujolais

Accueil des Nouveaux

Les jeunes Gilocourtois
diplômés à l'honneur

Colis des anciens

Ensemble vocal « Allégria »

Concours de la Bibliothèque

Culture et Créations

Tous au numérique

Editorial

Une année qui passe : rien n'est plus banal.

Décembre, avec son cortège de grisaille, de neige, de gel, ouf ! est passé.

Janvier nous amène des jours qui rallongent, annonçant un peu le printemps.

C'est le mois des attentes, c'est le mois des vœux, donc de l'espoir.

Le conseil municipal et moi-même souhaitons une bonne année 2011 à chacun d'entre vous, à ceux qui vous sont proches et à ceux qui vous sont chers.

Extrait du conseil municipal du 22 novembre 2010

✓ Accord pour le devis établi par le cabinet C.E.C.O.S, d'un montant de 5.382 €, pour la maîtrise d'œuvre du renforcement électrique de la rue du Séquoia.

✓ Accord pour le devis établi par VERT JARDIN, d'un montant de 36.772,28 €, pour l'installation d'une aire de jeux comprenant trois jeux pour les enfants âgés de 3 à 12 ans.

✓ Accord pour le renouvellement en 2011 de la convention avec la SPA qui permet l'accueil des animaux errants. Le coût annuel s'élève à 1 € par habitant, soit 580 €.

✓ Accord pour verser une indemnité de conseil et de budget d'un montant de 350,60 € au comptable du Trésor Public, Monsieur Christophe Dosimont.

✓ Accord pour fixer la participation de raccordement au réseau d'assainissement à 1.500 € pour les propriétaires de nouvelles constructions dont le permis de construire a été déposé dans les communes du SIAVAL après le 01/12/2009 ainsi que pour les habitations non raccordées à cette date.

-En cas de vente d'un bien immobilier, le vendeur a obligation de faire effectuer un diagnostic technique de conformité de l'installation d'assainissement. Ce contrôle devra être effectué par la société titulaire du contrat d'affermage, à savoir la SAUR, qui délivrera un certificat de conformité.

-En cas de lotissement, de division d'un bien immobilier (collectif ou non) chaque nouveau lot (entité foncière) devra être individuellement raccordé et obtenir le certificat de conformité; chaque nouveau lot (entité foncière) sera redevable de la participation de raccordement à l'assainissement en vigueur.

Enquête « Budget de famille » et sur « le cadre de vie et la sécurité »

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) effectue, entre le 4 octobre 2010 et le 1er octobre 2011, **une enquête sur la consommation et le budget des ménages appelée " budget de famille"**.

L'enquête a pour objectif de connaître le poids des grands postes de consommation dans le budget des ménages. Ainsi, elle permet de comparer les niveaux de vie et les choix de consommation des diverses catégories de ménages.

Par ailleurs l'Insee réalise également du 17 janvier au 16 avril une enquête sur **le thème du cadre de vie et la sécurité**. La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années: cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités pour répondre à ces enquêtes. Les enquêteurs de l'INSEE chargés de les interroger prendront contact avec certains d'entre vous. Ils seront munis d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous leur réserverez.

Etat de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 10 janvier 2011 paru au « Journal officiel » du 13 janvier 2011, la commune de Gilocourt a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boue du 14 au 16 août 2010.

Arrêté Interdisant la divagation des chiens

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2,

Vu les articles L211-19-1, L211-22 et L211-23, du Code rural,

Vu le Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R610-5,

CONSIDERANT que tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres, est en état de divagation.

CONSIDERANT également que tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré, en ce cas que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publiques de prendre toutes mesures visant à réglementer la divagation des animaux sur la voir publique, et notamment celle des chiens,

ARRETE:

Article 1^{er} : Tout propriétaire d'un chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de la commune.

Article 2^e : Tout chien en état de divagation, trouvé sur la voir publique, sera conduit sans délai, à la fourrière.

Article 3^e : Dans le cas où le propriétaire de l'animal est identifié, il sera avisé de cette mise en fourrière dans les plus brefs délais.

Article 4^e : Les infractions au présent arrêté seront passible de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe.

Article 5^e : Le maire et le commandant de la brigade de Gendarmerie de Verberie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché à la porte de la Mairie.

Cimetière



Du nouveau dans notre cimetière ! Face à l'augmentation des crémations, la municipalité a mis en place un columbarium ainsi qu'un jardin du souvenir. Pour tous renseignements, merci de contacter la mairie.

Le ramonage : une opération indispensable pour votre sécurité

Pas de fumée sans feu, ni de feu sans ramonage. Faire nettoyer très régulièrement le conduit de sa cheminée et de sa chaudière est une obligation.

Où que vous habitiez, en ville, au 5ème étage d'un immeuble, ou une maison dans la plus petite des communes, vous devrez faire ramoner régulièrement votre cheminée par un fumiste reconnu. Obligation réglementaire, certes, mais pas seulement.

Même si certaines compagnies d'assurances n'imposent pas un ramonage régulier dans leurs conditions de souscription, se contentant de le conseiller, vous devrez vous mettre en conformité avec le RSdT (Règlement Sanitaire Départemental Type) de votre lieu de résidence. Ce texte expose, dans son article 31, "que les conduits de fumée intérieurs ou extérieurs, utilisés pour l'évacuation des gaz de la combustion doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ramonés périodiquement", avant de préciser que "ces opérations de ramonage doivent être exécutés par un maître ramoneur"... qui remettra un certificat de ramonage attestant de la "vacuité du conduit sur toute sa longueur" qui "doit être conservé par l'usager pour pouvoir être produit à la requête des autorités compétentes". En clair, le ramonage de la cheminée n'est pas une option mais une obligation.

Cela dit, en dehors des obligations légales, le ramonage régulier présente plusieurs avantages :

- il génère des économies d'énergie (1mm de suie, goudron ou cendre, déposé sur la surface de l'échangeur de chaleur provoque un effet isolant et entraîne une surconsommation de 8% de combustible) ;
- il permet de réduire les risques d'intoxication (chaque année 8.000 hospitalisations et 400 morts par an dus à des problèmes de chauffage) ;
- en réduisant les émanations toxiques, il participe à la lutte contre la pollution ;
- il améliore la protection des biens et des personnes en réduisant les risques de feu de cheminées.

11 novembre



20 novembre « soirée Beaujolais Nouveau »



Un rendez-vous maintenant attendu par bon nombre de Gilocourtois, qui grâce au comité des fêtes profitent du Beaujolais nouveau pour se rencontrer et discuter.

3 décembre «Accueil des nouveaux »



Rencontre avec deux nouvelles familles.



Les jeunes Gilocourtois diplômés à l'honneur



Kathy, Vincent et Tommy

Suite à l'appel lancé dans nos précédentes communications, trois jeunes Gilocourtois diplômés en 2010 se sont fait connaître : **Kathy Moisan** qui a obtenu un **CAPa « services en milieu rural »**, **Vincent Létrillard** un **BEP « Electrotechnique »** et **Tommy Barbier** un **Master « Gestion des milieux aquatiques »**.

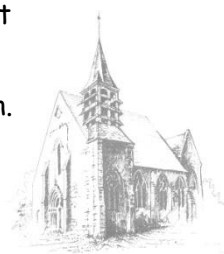
La municipalité les félicite et est heureuse de leur offrir un bon d'achat d'une valeur de 50 € pour les récompenser.

9 décembre « Colis des anciens »



Dimanche 6 Janvier - « Chants de Noël » Ensemble Vocal ALLEGRIA

L'association de Sauvegarde de l'église de Gilocourt a invité l'ensemble vocal Allegria pour donner un concert dimanche 6 janvier en l'église Saint Martin. Divers chants de Noël, du Moyen-Age à nos jours, ont été interprétés a capella par les chanteurs de l'ensemble pour le plus grand plaisir de l'auditoire.



Concours de la Bibliothèque

Le concours de la bibliothèque dont le thème cette année est le sport a été distribué aux adhérents pendant les vacances de Noël. Si vous n'êtes pas adhérents mais souhaitez y participer, nous vous invitons à venir retirer le questionnaire à la bibliothèque le mercredi après-midi ou le samedi matin.

La date de la remise des prix aura lieu le :
vendredi 4 février 2011, dans la salle du conseil à 18h30

Culture et Créations



L'association remercie Monsieur Michel Moisan pour l'aide qu'il a apportée pour le transport des sapins et leur installation dans Bellival et Gilocourt, ainsi que Monsieur Lucien Leray.

Egalement Monsieur Philippe Loisel pour le don de trois sapins, ainsi que des branchages qui ont permis de décorer les barrières.

Félicitations aux habitants de Bellival qui ont gentiment décoré les sapins installés devant leur maison.

Nous espérons avoir fait plaisir aux Gilocourtois et aurons à cœur de mieux faire encore pour l'année prochaine.

Encore Merci!

Toute l'équipe de l'association vous présente à toutes et à tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2011

2 février 2011



tous au numérique!

Qu'est ce que c'est :

Le passage à la télé numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 5 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT ou autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

Le jour du passage 02 février 2011 en picardie

Arrêt de tous les émetteurs analogiques dans la nuit du 01 février 2011 au 02 février 2011. Si vous n'êtes pas équipé pour le passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV.

Êtes-vous concerné ?

OUI, si vous recevez la télé par une antenne râteau sur l'un de vos postes.

NON, si vous recevez la télé par ADSL, le câble ou le satellite et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

Que devez-vous faire ?

Vous recevez les 5 chaînes analogiques ou moins : Avant le passage, vous devez équiper chacun de vos postes reliés à une antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.

Après le passage, vous devrez effectuer une nouvelle recherche et mémorisation des programmes, car les fréquences de certaines chaînes auront été modifiés, afin d'améliorer leur couverture.

Bloc-notes



Planning 2011

Le dimanche 13 février

Cartes

"Juste pour le plaisir de jouer"

Le dimanche 6 mars

Fête des grand-mères

Le lundi 25 avril

Oeufs de Pâques

Le dimanche 5 juin

Brocante

Le samedi 25 juin

Pique-Nique

Le samedi 3 septembre

Moules Frites

Le samedi 19 novembre

Beaujolais

Le samedi 26 novembre

Bourses aux jouets

IMPORTANT

Le planning ci-dessus peut être modifié en cours d'année.

Les manifestations organisées par le comité des fêtes seront toujours confirmées par la distribution d'un papier dans vos boîtes aux lettres.

Renseignements

☎ 03 44 88 80 76

Ou 03 44 88 66 21

@ cfgilocourt@cegetel.net

Naissances



Bienvenue

à Nolann GRASCOEUR

né le 8 Novembre 2010

à Ethan FAUVELLE

né le 30 Novembre 2010

à Lou MUTSCHLER

née le 10 décembre 2010

Infos Pratiques

Le renouvellement de la carte d'identité est gratuit quand la carte d'identité est remise. Il vous sera demandé par contre un timbre fiscal de 25€ en cas de renouvellement suite à une perte.

Site internet



www.gilocourt.com

La page Gilocourt Live est faite pour vous...n'hésitez pas à faire vivre le site, pour le bonheur de tous.

Mairie

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi 16h30 - 18h30
Jeudi 16h30 - 18h30
Vendredi 9h30 - 12h00

Permanences Maire et Adjoints

Samedi 11h00 - 12h00
et sur rendez-vous

La permanence du samedi est réservée pour les entretiens particuliers ou demandes de renseignements avec le Maire ou les adjoints.

La délivrance des documents administratifs se fait lors des heures d'ouvertures du secrétariat.

Nous regrettons la disparition de **Fatima CHADLI**
survenue le 15 novembre 2010

AGENDA

Musique du Monde – Blues

Chengetai

Samedi 29 janvier 2011
20h30

MJC Culture
1 avenue de l'Europe
Crépy en Valois

Renseignements

☎ 03 44 39 63 18
@ mjcspaceseurope@wanadoo.fr

Concours de la Bibliothèque

Remise des Prix

Le vendredi 4 février

à 18h30
Salle du conseil
à Gilocourt

Assemblée Générale

Culture et Créations

Le samedi 12 février

à 18h30
Salle du conseil
à Gilocourt

Poste d'ORROUY

Tél : 03 44 88 60 44

Heures d'ouverture

Lundi	} Fermé 9h00 - 12h00
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	

Ce bulletin d'information communal est rédigé, mis en page et imprimé par les soins de la municipalité.

Si vous souhaitez nous faire part de vos suggestions, contacter nous : Philippe Champion, Jacqueline Coquelle, Thierry Delacourt, Josette Leleu, Jean Perdrieau, Valérie Sinople